



Les répercussions de la violence conjugale et familiale SUR LES ENFANTS

PAR SABRINA MORONI, COORDONNATRICE, INTERVENANTE PSYCHOSOCIALE

« La violence familiale se définit comme une forme de maltraitance, de mauvais traitement ou de négligence que subit un enfant ou un adulte de la part d'un membre de sa famille, ou d'une personne qu'il ou elle fréquente » (source : Ministère de la justice). Un phénomène plutôt répandu, mais qui demeure encore peu dévoilé, par peur de représailles, de honte, etc. Brièvement, la violence peut se manifester sous différentes formes (psychologique, financière, sexuelle, physique, etc.). Dans les écrits et les recherches, on parle de 4 « phases » de ce cercle vicieux soit : le climat de tension, la crise, la justification et la lune de miel. Plus la violence perdure, plus les phases deviennent de plus en plus courtes et les agissements violents présents. Bien que la violence familiale envers les femmes soit plus souvent dénoncée, il n'en demeure pas moins que plusieurs hommes sont également victimes (dans l'ombre) et que plusieurs situations impliquent de la violence mutuelle; où les deux parties ne parviennent pas à communiquer ou à régler un différend adéquatement. Les enfants sont inmanquablement des victimes directes!

Il faut savoir que même si l'enfant n'est pas directement impliqué dans l'altercation entre ses parents, celui-ci subira plusieurs conséquences découlant de ce climat hostile. Par exemple, on constate que plusieurs adultes qui s'adonnent à des gestes de violence en ont été victimes lorsqu'ils étaient jeunes. Lorsqu'on grandit dans un environnement empreint de violence et d'irrespect (ou que l'on reçoit des coups), on peut en venir à croire qu'il s'agit d'une « norme » et banaliser ceux-ci. À cet âge, les enfants sont des éponges et ils prennent leurs parents comme modèles. Il faut rapidement déconstruire ces idées préconçues et intervenir sur les attitudes perturbatrices, et ce, dès l'enfance. L'enfant doit apprendre à gérer convenablement ses émotions. Également, un jeune qui sera exposé dans un tel climat est beaucoup plus susceptible de développer des problèmes de concentration, un trouble oppositionnel, de moins bons résultats scolaires, des difficultés d'adaptation, etc. Il importe d'être attentif au développement de l'enfant. Entre 6 et 12 ans, l'enfant n'a pas encore la maturité et la capacité d'évaluer ce qui est bien de ce qui ne l'est pas. En tant qu'adultes, nous avons tous cette responsabilité partagée de veiller à ce que nos enfants (et ceux de notre entourage) soient en sécurité. Mieux vaut prévenir que guérir!

En tant qu'adultes,
nous avons tous cette
responsabilité partagée de
veiller à ce que nos enfants
(et ceux de notre entourage)
soient en sécurité.

Si vous avez des motifs de croire qu'un enfant est victime de négligence parentale ou de violence familiale, il est impératif d'effectuer un signalement à la DPJ (Département de la protection de la jeunesse) afin que le milieu de vie soit évalué. Une intervenante se rendra sur place, aura un visuel du domicile, évaluera les parents ainsi que la condition de l'enfant. S'il est évalué que les parents ne possèdent pas les compétences parentales à l'éducation et à la prise en charge, pour une raison ou pour une autre, l'enfant pourrait être retiré du milieu définitivement ou temporairement (si le(s) parent(s) participe(nt) à des ateliers de gestion des émotions, par exemple). La sécurité des enfants est



impérative tout comme la réponse à ses besoins vitaux afin de ne pas entraver sa croissance. Mieux vaut faire un signalement qui ne sera pas retenu que d'hésiter à le faire, dans le doute, et ainsi compromettre la sécurité de l'enfant.

L'organisme Relais Famille offre des rencontres individuelles et personnalisées (parent-enfant) et possède des partenariats pour des services complémentaires. Que vous poursuiviez ou non la relation avec la personne judiciairisée, Relais Famille peut vous aider dans la stabilisation de votre lien avec l'enfant. N'oubliez pas que si votre situation conjugale se solde par un divorce, celui-ci risque aussi d'avoir besoin de beaucoup de soutien et d'écoute. Soyez présents et n'hésitez pas à demander de l'aide. ●



RELAIS FAMILLE
Téléphone : 514 419-6632
Courriel : info@relaisfamille.org



À votre service

An illustration of a family of five in a kitchen. The father, mother, and three children (a boy, a baby, and a girl) are all looking distressed and worried. They are holding a very large, thick, brown leather belt with metal buckles, which appears to be too heavy for them. The father is holding one end, and the mother is holding the other. The children are also holding the belt. In the background, there are pink kitchen cabinets and a white countertop with a plate of food. The overall mood is one of hardship and struggle.

*Imprévu,
précarité
et solidarité*

Par Catherine Roussel-Leconte • Coordinatrice/intervenante psychosociale, Relais Famille

En Amérique du Nord comme ailleurs, chaque famille construit sa vie selon son revenu annuel. La vie s'organise autour de ce revenu, qu'on pense au choix d'une résidence, d'une voiture, aux contrats d'achat ou de location, tout comme au budget mensuel prévu pour rencontrer tous les besoins de la famille. On le sait, on construit tous notre vie sur une certaine fragilité ; les compagnies d'assurance ont trouvé un créneau qui ne tarira jamais en sollicitant les gens qui ont des moyens pour se protéger de certains risques, dont la perte d'un revenu. Mais cette sécurité ne couvre jamais tout et elle n'est pas pour tous ; on sait que de nombreuses familles ont une situation financière précaire, vivant d'une paie à l'autre ou disposant de peu d'économies, ayant des dettes. Qu'arrive-t-il à ces familles lorsque l'imprévu se manifeste, lorsqu'un membre de la famille est incarcéré ?

Au-delà du choc émotionnel, de la honte, des regrets et de la stigmatisation que ces familles risquent de vivre, il y a des conséquences réelles sur leur sentiment de sécurité. Au niveau relationnel, ce sont des bris de confiance qui peuvent se décupler après ce choc. Ces familles sont exposées à la colère qu'inspirent le ou les crimes de leur proche : enfants comme adultes peuvent en subir les contrecoups dans leurs relations, qu'on pense à l'isolement, à l'intimidation, aux regards empreints de jugements ou aux gens qui brisent les liens suite à ce crime.

Mais cette sécurité ne couvre jamais tout et elle n'est pas pour tous ; on sait que de nombreuses familles ont une situation financière précaire, vivant d'une paie à l'autre ou disposant de peu d'économies, ayant des dettes.



Maintenant, comment subvient-on aux besoins de la famille sur un seul revenu dans un contexte qui ne reconnaît pas complètement qu'il ne reste qu'un revenu à la famille ? On pense au remisage de la voiture secondaire, au déménagement si la situation le permet, à l'annulation de certains contrats, au possible mandat de procuration sur les comptes pour que certaines finances soient accessibles au conjoint, aux assurances sur les dettes ou aux derniers efforts pour en diminuer la taille. Les dettes individuelles deviendront des revenus non saisissables durant l'incarcération, mais les dettes pourront croître durant cette période et poser une nouvelle menace au bien-être de la famille lorsqu'elles devront être payées à la sortie du pénitencier. Pour un couple ayant des enfants, il ne restera plus qu'un parent présent physiquement et économiquement pour voir à leurs besoins : en allant des besoins alimentaires, de supervision et en frais de garde, jusqu'aux besoins en lien avec la santé de ceux-ci. Amputé de la moitié du revenu habituel, il faut encore prévoir de nouvelles dépenses : les frais d'essence pour les visites en pénitencier, les frais d'appels souvent élevés, les frais associés aux besoins du proche détenu.

Personne ne peut prévoir vivre une telle situation. C'est un choc, c'est la surprise et la consternation, c'est un

changement majeur dans une vie. On a vu ce qui advient des familles avec des jeunes enfants, on pourrait également parler des conjoints au foyer qui dépendaient de la pension de leur conjoint, maintenant saisie pour couvrir l'incarcération. C'est un moment où la famille vit des forts besoins, elle nécessite toute l'aide et de tout le soutien qui peuvent lui être offerts : incluant parfois de l'aide alimentaire, l'altruisme du voisinage ou de la famille pour aider avec les enfants. Il n'y a pas d'assurances pour se protéger contre une telle situation, il n'y a personne qui est immunisé contre cette réalité. Tous, on aime et on tente d'aider des proches, mais on ne peut les contrôler, qu'ils aient leurs démêlés avec la toxicomanie, la santé mentale ou ultimement, la justice. La sécurité, ça tient aussi de la solidarité face aux moments difficiles et pour cela, il faut reconnaître qu'on construit tous sur une certaine fragilité, mais aussi qu'on est encore plus fragiles en mettant les gens à l'écart en se basant sur le crime d'un de leurs proches ou sur leur vécu, d'où nos efforts à faire connaître cette réalité. ■



Pour nous rejoindre :
www.relaisfamille.org
514 419-6632
1 855 419-6632



À votre service



Soutenir un membre de sa famille incarcéré

par Sabrina Moroni, coordinatrice/Intervenante psychosociale chez Relais Famille

LES ENJEUX QUE DOIVENT SURMONTER LES PERSONNES JUDICIARISÉES EN COMMUNAUTÉ ET L'IMPACT DE LA FAMILLE DANS CETTE RÉINSERTION SOCIALE.

Soutenir un membre de sa famille incarcéré est un événement marquant. Une fois la période de réclusion terminée, le retour en collectivité représente un défi de taille puisque plusieurs enjeux doivent être surmontés. Il est difficile de statuer sur le nombre total d'enjeux avec lesquels ces personnes doivent composer. Toutefois, dans le cadre de mes différents emplois auprès d'une clientèle criminalisée (intervenante et conseillère dans une maison de transition et agente de libération conditionnelle pour le Service correctionnel du Canada), j'ai pu constater une certaine récurrence.

Le fait de devoir composer avec un casier judiciaire lors d'un retour en communauté est complexe à plusieurs niveaux. Rapidement, on pense à la restriction de plusieurs destinations voyages (dont les États-Unis d'Amérique), la difficulté à se trouver un emploi (plusieurs employeurs vont vérifier la présence d'antécédent judiciaire avant l'embauche), le manque de spécialisation professionnelle (particulièrement pour les gens institutionnalisés) et la difficulté à se trouver des assurances personnelles. Le fait d'être assuré constitue un privilège.

Or, les différentes compagnies peuvent choisir ceux qu'elles veulent assurer. Bien qu'il n'existe actuellement aucune étude scientifique démontrant que les délinquants font plus de réclamations, la prime sera calculée en conséquence.

Pour la plupart des cas (certaines restrictions s'appliquent), il est possible de déposer une demande de « suspension de casier judiciaire », après 5 ou 10 ans, selon la gravité des infractions commises. Précisons que le fait de déposer cette demande n'assure pas que celle-ci sera acceptée et si oui, sa validité se limite au Canada.

Un autre enjeu important est l'opinion publique. La réinsertion sociale des délinquant(e)s n'a jamais fait l'unanimité. Certains prônent la répression alors que d'autres sont pour la réinsertion. Cela dit, certains types de délits ne seront jamais tolérés. Par exemple, les citoyens seront beaucoup plus enclins à pardonner le fait d'avoir commis des vols à l'étalage que des délits comme ceux de Karla Homolka et Paul Bernardo. Bien que la série de meurtres et de viols sur des enfants se soit produite il y a plus de 20 ans, les gens n'oublieront jamais. On entend encore des brèves d'informations qui choquent le public puisque M^{me} Homolka tente de refaire sa vie en 2016... Jusqu'à quel point, en tant que société, sommes-nous prêts à pardonner ? Quels sont nos critères ? La réponse varie d'une personne à l'autre.

Soutenir un membre de sa famille incarcéré est un événement marquant. Une fois la période de réclusion terminée, le retour en collectivité représente un défi de taille puisque plusieurs enjeux doivent être surmontés.

Cela dit, un certain nombre de facteurs peuvent faciliter la réinsertion sociale : ne pas entretenir de dépendance aux drogues et à l'alcool, ne pas avoir été incarcéré pour de longues périodes, posséder une formation professionnelle, une situation financière stable et être entouré d'une famille prosociale.

Plusieurs études démontrent clairement que le **principal prédicteur d'une réinsertion sociale réussie est la présence de la famille**. Jouant déjà un rôle capital durant l'incarcération (contacts téléphoniques, visites en établissement, envois postaux, etc.), le rôle des membres de la famille devient d'autant plus important lorsque la personne sera libérée. Par ailleurs, parmi de nombreux critères évalués par la CQLC (Commission québécoise des libérations conditionnelles) ou la CLCC (Commission des libérations conditionnelles du Canada), la présence de la famille figure parmi les priorités !

Finalement, il est important de savoir que même si vous n'acceptez pas le(s) délit(s) commis par votre proche, vous pouvez quand même lui offrir un certain support pour l'aider à se reprendre en main. Il a besoin de vous et vous faites la différence !

Vous vivez une situation où vous devez soutenir un proche incarcéré ? Notre organisme est là et n'hésitez pas à nous contacter. Nous offrons plusieurs services d'aide aux familles. www.relaisfamille.org. ■



Pour nous rejoindre :
Téléphone : 514-419-6632
Courriel : info@relaisfamille.org





*Les
répercussions*

Par Sabrina Moroni, Coordonnatrice, intervenante psychosociale,
Relais Famille

**de la violence
conjugale et
familiale sur les
enfants**

« La violence familiale se définit comme une forme de maltraitance, de mauvais traitement ou de négligence que subit un enfant ou un adulte de la part d'un membre de sa famille, ou d'une personne qu'il ou elle fréquente » (source : Ministère de la justice). Un phénomène plutôt répandu, mais qui demeure encore peu dévoilé, par peur de représailles, de honte, etc. Brièvement, la violence peut se manifester sous différentes formes (psychologique, financière, sexuelle, physique, etc.). Dans les écrits et les recherches, on parle de 4 « phases » de ce cercle vicieux soit : le climat de tension, la crise, la justification et la lune de miel. Plus la violence perdure, plus les phases deviennent de plus en plus courtes et les agissements violents présents. Bien que la violence familiale envers les femmes soit plus souvent dénoncée, il n'en demeure pas moins que plusieurs hommes sont également victimes (dans l'ombre) et que plusieurs situations impliquent de la violence mutuelle; où les deux parties ne parviennent pas à communiquer ou à régler un différend adéquatement. Les enfants sont inmanquablement des victimes directes!

Il faut savoir que même si l'enfant n'est pas directement impliqué dans l'altercation entre ses parents, celui-ci subira plusieurs conséquences découlant de ce climat hostile. Par exemple, on constate que plusieurs adultes qui s'adonnent à des gestes de violence en ont été victimes lorsqu'ils étaient jeunes. Lorsqu'on grandit dans un environnement empreint de violence et d'irrespect (ou que l'on reçoit des coups), on peut en venir à croire qu'il s'agit d'une « norme » et banaliser ceux-ci. À cet âge, les enfants sont des éponges et ils prennent leurs parents comme modèles. Il faut rapidement déconstruire ces idées préconçues et intervenir sur les attitudes perturbatrices, et ce, dès l'enfance. L'enfant doit apprendre à gérer convenablement ses émotions. Également, un jeune qui sera exposé dans un tel climat est beaucoup plus susceptible de développer des problèmes de concentration, un trouble oppositionnel, de moins bons résultats scolaires, des difficultés d'adaptation, etc. Il importe d'être attentif au développement de l'enfant. Entre 6 et 12 ans, l'enfant n'a pas encore la maturité et la capacité d'évaluer ce qui est bien de ce qui ne l'est pas. En tant qu'adultes, nous avons tous cette responsabilité partagée de veiller à ce que nos enfants (et ceux de notre entourage) soient en sécurité. Mieux vaut prévenir que guérir!

Si vous avez des motifs de croire qu'un enfant est victime de négligence parentale ou de violence familiale, il est impératif d'effectuer un signalement à la DPJ (Département de la protection de la jeunesse) afin que le milieu de vie soit évalué. Une intervenante se rendra sur place, aura un visuel du domicile, évaluera les parents ainsi que la condition de l'enfant. S'il est évalué que les parents ne possèdent pas les compétences parentales à l'éducation et à la prise en charge, pour une raison ou pour une autre, l'enfant pourrait être retiré du milieu définitivement

**En tant qu'adultes,
nous avons tous
cette responsabilité
partagée de veiller
à ce que nos enfants
(et ceux de notre
entourage) soient
en sécurité.**



ou temporairement (si le(s) parent(s) participe(nt) à des ateliers de gestion des émotions, par exemple). La sécurité des enfants est impérative tout comme la réponse à ses besoins vitaux afin de ne pas entraver sa croissance. Mieux vaut faire un signalement qui ne sera pas retenu que d'hésiter à le faire, dans le doute, et ainsi compromettre la sécurité de l'enfant.

Parallèlement, Relais Famille offre des rencontres individuelles et personnalisées (parent-enfant) et possède des partenariats pour des services complémentaires. Que vous poursuiviez ou non la relation avec la personne judiciairisée, nous pouvons vous aider dans la stabilisation de votre lien avec l'enfant. N'oubliez pas que si votre situation conjugale se solde par un divorce, celui-ci risque aussi d'avoir besoin de beaucoup de soutien et d'écoute. Soyez présents et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone par avoir recours à nos services.



Pour nous rejoindre :
Téléphone : 514-419-6632
Courriel : info@relaisfamille.org



À votre service



Les enfants
**vivent une
sentence**

Par Sabrina Moroni, Coordonnatrice/Intervenante psychosociale chez Relais Famille

Il va sans dire que l'incarcération d'un proche engendre plusieurs répercussions tant dans la vie de la personne judiciairisée que dans celle de leurs proches. Les enfants vivent difficilement une séparation parentale. Le manque de figure d'autorité, le changement de l'organisation familiale, une perte de repère, etc. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène.

En raison de leur jeune âge ou en pensant les « protéger », les enfants sont souvent peu informés du processus judiciaire et de l'incarcération. Pourtant, l'enfant est en pleine croissance et forge sa personnalité. Tout cela sera perturbé par l'incarcération d'un parent.

À travers le temps, plusieurs conséquences ont été observées. Tout d'abord, il y a des répercussions sur le plan

dire à l'entourage s'il est questionné? Comment peut-il entrer en contact avec son proche durant l'incarcération? Bien que la notion temporelle soit vague pour de jeunes enfants, celui-ci doit être en mesure de voir une lumière au bout du tunnel, et que malgré cette séparation, des contacts peuvent être maintenus. L'expérience risque d'être vécue un peu moins péniblement si des solutions sont déjà proposées (ex : rédaction d'une lettre, visites en établissement, etc.). Bien que certains parents ne voudront pas faire vivre l'expérience d'une visite en milieu carcéral à leur enfant par peur de le traumatiser ou en raison de la complexité du système, sachez toutefois qu'il existe d'autres manières de rester en contact avec le proche incarcéré (téléphone, courrier).

Il sera également important de préparer l'éventuel retour à la maison de la personne incarcérée. Afin de grandir sainement, les enfants ont besoin d'évoluer dans un climat stable. Suite à une période de réclusion, une ré-

En fonction de l'âge, de sa relation avec le parent impliqué (avant l'incarcération), de la nature du délit commis et de s'il a été ou non témoin de l'arrestation, il est recommandé de divulguer un certain nombre d'informations afin de l'aider à comprendre la situation.



physique (troubles de la digestion, apparition d'une nouvelle maladie, maux de tête fréquents, etc.). Ensuite, il y a des conséquences au niveau comportemental. On pense notamment à des difficultés de concentration, des changements d'humeur, de moins bons résultats scolaires, l'apparition de symptômes dépressifs ou anxieux, etc. Ces exemples ne sont évidemment pas limitatifs, dans le sens où chaque enfant vivra différemment la séparation d'un parent. Il est nécessaire que les jeunes devant composer avec cette réalité puissent compter sur le soutien de leurs proches et de professionnels compétents (ex : travailleur social, psychologue), au besoin. L'isolement ou l'exclusion doivent être évités afin de leur permettre de ventiler sur les émotions vécues, mais surtout afin qu'ils puissent acquérir certains outils afin de faciliter la gestion de leur quotidien.

En fonction de l'âge, de sa relation avec le parent impliqué (avant l'incarcération), de la nature du délit commis et de s'il a été ou non témoin de l'arrestation, il est recommandé de divulguer un certain nombre d'informations afin de l'aider à comprendre la situation. Par exemple : Combien de temps sera-t-il séparé? Quoi

organisation familiale sera nécessaire. En tout temps, garder en tête que les jeunes sont des êtres fragiles et que ce n'est pas en les isolant de la situation qu'ils composeront mieux avec cette réalité. Bien au contraire. N'ayez pas peur d'aborder le sujet de manière délicate, mais surtout, de leur offrir de l'aide et l'opportunité de parler de ce qu'ils vivent.

Finalement, je vous rappelle que notre organisme vient en aide aux familles (et enfants) qui doivent composer avec l'incarcération d'un proche. Nous offrons plusieurs services et nos interventions auprès des enfants se font individuellement, et ce, afin de s'ajuster aux besoins et de personnaliser le suivi avec le jeune. En tout temps, nos services sont gratuits et confidentiels. ■



Pour nous rejoindre :

www.relaisfamille.org • info@relaisfamille.org
660 rue Villeray (suite 2.103), Montréal (Qc) H2R 1J1
Téléphone: 514 419-6632



À votre service

un sujet
trop
souvent
oublié...

L'envers de l'accusation,

Par Patricia Moniz, coordonnatrice, intervenante/
responsable de l'organisme Relais-Famille

Dans notre société dite contemporaine, la mise en accusation à l'endroit d'un être cher bouleverse significativement le quotidien de ses proches. Par ailleurs, la divulgation publique d'informations entourant la mise en accusation ainsi que le processus judiciaire n'est jamais sans laisser de traces auprès des familles concernées. Isolement, rejet, sentiment de culpabilité, rupture des liens extrafamiliaux, honte, mépris, incompréhension, déni, colère, anxiété chronique et dépression, pour ne nommer que ceux-ci, constituent d'importantes conséquences psychologiques infligées aux proches et trop souvent passées sous le silence.

De plus, bien que certains accusés soient au cœur de nombreux débats d'actualité, il est important de se rappeler que derrière chaque criminel se trouve un père de famille, un conjoint, un fils, un ami ou un frère.

Jouer à l'avocat du diable, mais à quel prix ? Prenons l'exemple de cette mère qui un jour comme à l'habitude consulte les nouvelles et découvre que son fils est un meurtrier. Quel désarroi! Quelle souffrance! Bien qu'elle soit inconsolable, le regard culpabilisateur des autres, les menaces quant à sa propre sécurité ou les injures quant à la manière dont elle a éduqué son fils sont très

souvent sources de grandes souffrances pour une mère vivant un tel drame. Trop souvent et spécialement pour les crimes à caractère sexuel auprès des mineurs, les proches d'une personne tenue coupable en



Démunies physiquement et psychologiquement, ces familles à qui l'on tente de faire porter le poids de la culpabilité à l'égard des gestes répréhensibles doivent désormais composer quotidiennement avec la critique souvent injustifiée et humiliante de la société. Menaces, parjures, insultes, propagation de fausses rumeurs, création d'allégations contradictoires, harcèlement, manipulation, désir de punir, désir de se faire vengeance, les familles ayant un proche incarcéré deviennent trop souvent la cible des agresseurs. Encore faut-il préciser qu'au même titre que l'entourage de l'accusé, ces familles demeurent des témoins et condamnent délibérément les gestes posés. Par ailleurs, bien que l'émergence des réseaux sociaux contribue désormais à faciliter notre quotidien, la venue de cette technologie ultrasophistiquée demeure l'arme ultime de la cyberintimidation. Que ce soit à travers le courriel électronique, les appels téléphoniques, les messages texte, l'internet ou les médias sociaux, nombreux sont les proches de personnes incarcérées qui doivent composer avec le phénomène de l'intimidation. Plus particulièrement, bien qu'arbitraire, ces familles vivent les représailles des gestes commis par la personne incarcérée auprès de la population. Pourquoi condamner aux yeux de tous une mère de famille qui a, pour les raisons qui lui appartiennent, choisi de pardonner l'irréparable ? Qui sommes-nous pour intimider, insulter, isoler cette famille qui semble déjà fortement éprouvée par les événements ?

paient durement le prix auprès de la population. De plus, bien que certains accusés soient au cœur de nombreux débats d'actualité, il est important de se rappeler que derrière chaque criminel se trouve un père de famille, un conjoint, un fils, un ami ou un frère. Cessons l'ignorance et optons plutôt pour le soutien moral à ces familles lourdement bouleversées par ces tragédies. Qui sait si un jour, vous vous retrouverez malgré vous dans une telle situation ? L'intimidation se nourrit pas le silence et engendre de lourdes conséquences psychologiques chez les petits et grands. Parce que vous n'êtes pas l'accusé, mais plutôt une victime collatérale, soyez responsables et osez briser le silence. ■

Relais Famille est le seul organisme communautaire au Québec voué exclusivement aux familles et proches des personnes en instance de détention, en détention ou en libération à la suite d'une incarcération. Il s'agit d'un organisme à but non-lucratif œuvrant dans un environnement réconfortant exempt de jugement. Le soutien, l'accompagnement, l'écoute, les échanges et un désir profond de venir en aide aux proches expliquent notre raison d'être. Tous nos services sont entièrement confidentiels.



Pour plus d'information :
660, Rue Villeray, Local 2.103
Montréal (Québec) H2R 1J1
(514) 419-6632

